



Déclaration préalable de la FSU au CTSD du 4 juillet 2013

Des rencontres débutent aujourd'hui entre les organisations syndicales et le gouvernement sur une nouvelle réforme régressive des retraites pour les retraités et les actifs. Cette réforme s'inscrit dans les choix politiques et économiques libéraux qui prévalent en Europe et en France. Ces choix se traduisent dans les politiques d'austérité décidées et mises en œuvre par les états dont la France. Aucun retour sur les inégalités induites par les réformes précédentes des retraites ni sur le dispositif injuste de décote sur cote n'est évoqué alors qu'est envisagée une durée de cotisation portée à 44 annuités. La FSU rappelle son attachement à la préservation du système de retraite par répartition pour tous les salariés. La FSU exige le maintien du code des pensions (60 ans- 37,5 annuités – taux de remplacement de 75 % calculé sur l'indice des 6 derniers mois pour le public), ainsi que le retour au calcul sur les 10 meilleures années pour le privé. Elle n'acceptera pas de régressions pour les salarié-es et les retraité-es sur l'ensemble de ce dossier.

La dépense publique, soit disant responsable de la dette, est une nouvelle fois stigmatisée. Alors que commence à l'assemblée nationale l'examen du projet de loi de finances, la FSU tient à réaffirmer la nécessité de sortir de la logique de réduction des dépenses publiques. Ce ne sont pas les dépenses publiques qui sont responsables de la crise que subissent les salariés, les chômeurs, les jeunes et les retraités. Sa cause est d'abord la logique spéculative de la finance que les subprimes ont révélée. Les services publics ont eux, au contraire, fait la preuve de leur rôle pour lutter contre les inégalités et maintenir la cohésion sociale. Ils ont permis de protéger l'accès aux droits de toutes et tous. Sortir de la crise nécessite de répondre encore mieux aux besoins de la population. Il faut aussi préparer les nécessaires mutations. Les investissements dans les services publics et dans la Fonction publique sont indispensables. Il s'agit bien d'investissements d'avenir. Il s'agit bien aussi d'un projet et d'un choix de société. Comment le gouvernement peut-il envisager de supprimer encore des emplois et de diminuer les moyens de fonctionnement dans les ministères des finances, de l'environnement, de l'agriculture ou encore de la culture ?

Car ce discours risque d'être aujourd'hui contredit par les mesures d'austérité préconisées pour le budget 2014 qui est centré sur une réduction sans précédent de la dépense publique se traduisant notamment par une diminution nette du nombre d'emplois publics et la poursuite de l'austérité salariale.

La modernisation de l'action publique doit rompre avec la RGPP. Des emplois doivent être créés dans tous les secteurs où cela est nécessaire. Il faut en finir avec le gel des salaires et revaloriser les carrières, ce qui permettrait une relance de la consommation, facteur de développement économique... voilà les mesures urgentes qu'attendent les agents de la Fonction publique, qui conforteraient réellement la Fonction publique.

Dans ce contexte, les préconisations de la Cour des comptes font seulement figure d'une provocation inacceptable.

Dans le cadre de l'intersyndicale de la Fonction publique, la FSU mettra tout en œuvre pour refuser ces politiques d'austérité et conforter réellement la Fonction publique.

Dans l'éducation, le climat, déjà tendu au long de l'année dans de nombreux établissements de notre département, s'est encore dégradé en cette fin d'année en raison de pressions exercées sur les personnels, dont des élus, par certains chefs d'établissement. Ainsi, des représentants des personnels se sont vus refuser l'accompagnement d'un collègue convoqué par le chef d'établissement. De même, des élus se voient reprocher des propos tenus en instances.

Concernant le rattrapage du pont de l'Ascension le mercredi 4 septembre, cette organisation met en difficulté les dispositifs mis en place dans certains établissements concernant les aménagements prévus notamment pour l'accueil des élèves de 6^{ème}. Cela met en difficulté les établissements et leur direction dans l'organisation de la rentrée.

Une fois de plus, la prise en charge des élèves en difficultés scolaires est carante. La fermeture de 6^{ème} Segpa pose de nombreux problèmes ; liste d'attente, scolarisation en classe ordinaire sans moyens spécifiques. De même les dispositifs Rased ne sont toujours pas réalimentés.

Il y a peu d'évolutions concernant le réseau des écoles qui sert de variable d'ajustements à des mesures non financées et qui n'accompagne pas l'évolution des effectifs. La mise en place du plus de maîtres que de classes et la scolarisation des moins de 3 ans procèdent plus de l'affichage que d'une réelle volonté de transformation de l'école.

Concernant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, le nombre de communes qui se désistent au profit du report à 2014 (33), est symptomatique d'une « réforme » qui se met en place dans l'urgence, conditionnée surtout par des aspects matériels et financiers, sans réflexion de fond. Au-delà de l'absence de démocratie dans les prises de décisions, beaucoup de problèmes se posent :

- choix des jours, absence de demandes de dérogation pour le samedi matin qui procède plus d'un choix sociétal que d'une volonté d'aller dans l'intérêt des élèves,
- choix des horaires : dans certaines écoles, les enfants auront un temps de présence dans les locaux scolaires plus importants que cette année, ou auront deux heures de classe le mercredi matin, ce qui interroge sur le plan pédagogique ou pourront avoir jusqu'à 3H45 de pause méridienne (élèves de cycle 2 à Nanteuil-le-Haudouin)
- temps d'activité péri éducative : ils seront payants dans certaines communes et le contenu des activités interroge : TAP récré à Clermont, TAP sieste ou cantine à Nanteuil,
- occupation des locaux scolaires : que feront les enseignants pendant l'occupation des locaux scolaires pendant les temps des activités péri éducatives,
- organisation pédagogique de l'école dépendant des choix des horaires décidés par les maires qui s'impose aux collègues (APC).

La mise en œuvre de la formation des enseignants est laissée à des arbitrages et des rapports de force locaux dans un contexte où les crédits alloués aux universités sont en bernés. Ainsi, dans notre académie, le sort des antennes de formation de Beauvais et de Laon est plus qu'incertain.

Le recours à des personnels précaires ne répond pas aux exigences du service public d'éducation et sur les missions d'enseignement, de vie scolaire, administrative, sanitaire et sociale, techniques, nous avons besoin de personnels formés sur des emplois statutaires de la fonction publique. Des personnels ayant acquis une expérience sur ces missions vont se retrouver au chômage. Un plan ambitieux de résorption de la précarité est indispensable. Que vont devenir les 2000 personnels précaires dont les contrats vont être supprimés ?

Pour la FSU, cette refondation du système éducatif inscrit l'école dans la logique d'inégalités territoriales que le projet actuel de décentralisation renforce. Cette réalité va à l'encontre de l'objectif d'une école plus démocratique et qui se veut soucieuse avant tout des élèves les plus fragiles. En affichant une exigence nationale pour le système éducatif mais en se défaussant pour partie vers les collectivités territoriales, au risque d'aggraver des inégalités sans se donner les moyens de les combattre, c'est la crédibilité même de ce projet qui est en jeu. La politique éducative de ce gouvernement ne présente pas de rupture, et pour l'essentiel, s'inscrit en continuité avec la politique précédente. Elle ne répond pas aux attentes des collègues, ni au projet éducatif défendu par la FSU qui poursuivra l'action pour l'amélioration des conditions d'études des élèves et de travail des personnels.

